

Cadre de placement ESG pour les clients privés

Seuils



Contenu

Cadre de placement ESG pour les clients privés: seuils	3
1. Objet du présent document	3
2. Classifications	3
3. Placements directs	4
4. Fonds de placement	7
5. Obligations d'État	7

Cadre de placement ESG pour les clients privés: seuils

1. Objet du présent document

Le présent document complète la brochure «Investir avec des préférences ESG, cadre de placement ESG pour les clients privés»¹. Alors que la brochure décrit les bases réglementaires et le cadre d'investissement ESG, le présent document présente les seuils appliqués pour les différents indicateurs ESG.

2. Classifications

Différents indicateurs ESG sont examinés pour les actions et les obligations. Si les indicateurs ESG les plus fondamentaux sont inférieurs à une certaine valeur, ces instruments ne peuvent pas être proposés aux clients comme investissement. Dans ce cas, ils sont classés comme «non conseillés». Les instruments pour lesquels les informations ESG font défaut reçoivent la classification «non couverts». Tous les autres instruments sont classés selon l'une des trois préférences ESG suivantes: «Rendement ajusté au risque», «Réduction des effets négatifs» et «Contributions positives». Les fonds de placement sont analysés et classés en conséquence par l'équipe de recherche sur les fonds de Vontobel.

Classifications	Explication
Rendement ajusté au risque	— Critères ESG minimaux — L'objectif principal est d'optimiser le rendement en tenant compte des risques ESG financiers matériels.
Réduction des effets négatifs	— S'appuie sur la stratégie ESG «Rendement ajusté au risque» — L'objectif est d'éviter les externalités négatives en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif sur l'environnement et le social
Contributions positives	— S'appuie sur les deux premières stratégies ESG — De plus, cette stratégie ESG a pour objectif d'investir dans des entreprises dont les produits et services ont un effet positif sur l'environnement et la société.
Non conseillé	— Les critères ESG minimaux ne sont pas remplis. — L'instrument n'est pas investissable du point de vue ESG
Non couvert	Les fournisseurs de données ne disposent d'aucune information ESG ou l'instrument ne peut être évalué du point de vue ESG (par exemple, les instruments du marché monétaire).

¹ La brochure est disponible sur le site Internet de Vontobel sous le lien: www.vontobel.com/esg-pref-pc.

3. Placements directs

Critères	Rendement ajusté au risque	Réduction des effets négatifs	Contributions positives	Informations complémentaires
Notation MSCI ESG	>=BB	>=BB	>=BB	La notation MSCI ESG ne doit pas être inférieure à BB sur une échelle allant de AAA, AA, A, BBB, BB, B à CCC.
Controverses critiques				
Sanctions internationales	✓	✓	✓	
Processus PCEE	✓	✓	✓	— Les classifications controversées attribuées par les fournisseurs de données MSCI et Sustainalytics sont examinées dans le cadre du processus PCEE et soit confirmées, soit rejetées, soit l'entreprise est placée sur une liste de surveillance. — Les entreprises dont les controverses sont confirmées ne peuvent être recommandées aux clients. — On entend par controverses principalement les événements susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur l'environnement et le social, ainsi que les violations de normes internationales telles que le Pacte mondial des Nations unies.
— Normes internationales				
— Incidents ESG critiques				
Armes				
Armes controversées	0 %	0 %	0 %	— Mines antipersonnel (Traité d'Ottawa (1997)), — Armes à sous-munitions (Convention sur les armes à sous-munitions (2008)), — Armes chimiques (Convention sur les armes chimiques (1997)), — Armes biologiques (Convention sur les armes biologiques (1975)), — Fragments non détectables (Protocole I de la Convention sur certaines armes classiques (1980)), — Armes incendiaires (Protocole III de la Convention sur certaines armes classiques (1980) et — Armes laser aveuglantes (Protocole IV de la Convention sur certaines armes classiques (1980)).
Armes conventionnelles		<10 %	<10 %	
Armes nucléaires		0 %	0 %	Les armes nucléaires sont répertoriées dans le rapport ESG sous la rubrique «armes conventionnelles».
Autres activités controversées activités				

Critères		Rendement ajusté au risque	Réduction des effets négatifs	Contributions positives	Informations complémentaires
Alcool	Production		<10 %	<10 %	
	Distribution		<10 %	<10 %	
Tabac	Production		0 %	0 %	
	Distribution		<10 %	<10 %	
Divertissement pour adultes	Production		<10 %	<10	
	Distribution		<10 %	<10 %	
Jeux de hasard	Exploitation		<10 %	<10 %	
Combustibles fossiles					
Extraction					
Charbon thermique			<1 %	<1 %	
Sables bitumineux et extraction pétrolière dans l'Arctique			<5 %	<5 %	
Production pétrolière en général			<10 %	<10 %	
Production de gaz			<50 %	<50 %	
Production d'énergie					
Charbon thermique			<10 %	<10 %	
Autres sources à forte intensité de CO2			<50 %	<50 %	
Indicateurs liés au climat					
Empreinte carbone					
Scope 1 à 3 / SBTi			<1 000 t / m EUR	<1 000 t / m EUR	t / m EUR: tonne de CO2 par million d'euros de valeur d'entreprise, trésorerie comprise Si l'un des deux seuils est dépassé, l'entreprise reste néanmoins investissable, à condition qu'elle ait un objectif SBTi validé. — Scope 1: émissions dans les entreprises
Scope 1 et 2 / SBTi			<100 t / m EUR	<100 t / m EUR	

Critères	Rendement ajusté au risque	Réduction des effets négatifs	Contributions positives	Informations complémentaires
				— Scope 2: émissions liées à la production d'énergie achetée — Scope 3: émissions des fournisseurs ou des acheteurs de produits et services
Augmentation implicite de la température		Non utilisé comme critère pour les décisions d'investissement, mais indiqué dans le rapport ESG.		L'augmentation implicite de la température (Implied Temperature Rise, ITR) compare les émissions actuelles et prévues de gaz à effet de serre des entreprises pour les scopes 1 à 3. Sur la base d'un budget d'émissions jusqu'en 2050 (objectifs climatiques de Paris), on calcule si l'objectif climatique sera atteint ou si l'entreprise dépassera le budget.
Placements durables				La base est le point de données «MSCI Sustainable Investment selon SFDR 2 (17)».
Bonne gouvernance			✓	
L'entreprise ne cause pas de dommages importants			✓	
Contributions positives			✓	Une contribution positive peut être démontrée soit par la réussite du test économique (au moins 20 % des revenus provenant de solutions à impact durable définies par MSCI), soit par un objectif de réduction des émissions de CO2 approuvé par la Science Based Targets Initiative (SBTi).

Objectifs scientifiques (SBT)

La Science Based Targets Initiative (SBTi) est une initiative commune de plusieurs organisations qui développe des méthodes et des critères pour une protection efficace du climat dans les entreprises et valide les objectifs des entreprises. Si l'on veut limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré, seule une certaine quantité de CO2 peut être émise dans le monde. À partir de cette quantité, on calcule pour différents secteurs à quelle vitesse les émissions doivent diminuer pour atteindre l'objectif de 1,5 degré. Chaque entreprise calcule ses propres objectifs sur la base de cette trajectoire de réduction.

4. Fonds de placement

Pour les fonds de placement, la méthodologie décrite ci-dessus est appliquée de la manière la plus uniforme possible. Des critères comparables sont pris en compte, mais ceux-ci sont dérivés de nos propres points de données.

	Rendement ajusté au risque	Réduction des effets négatifs	Contributions positives	
Screening général des fonds	✓	✓	✓	Les fonds d'investissement doivent être sélectionnés par l'équipe de recherche sur les fonds et jugés investissables, sur la base de critères ESG minimaux.
Sélection ESG		✓	✓	L'équipe de recherche sur les fonds évalue si les fonds répondent en principe aux critères de la stratégie ESG «Réduction des effets négatifs».
Investissements durables conformément au règlement SFDR 2 (17) de l'UE ou à l'objectif SBTi disponibles ou SFDR article 9 Fonds de placement			✓	Si un fonds atteint au moins 50 % dans le point de données MSCI couvrant les investissements durables conformément au règlement européen SFDR 2 (17) et à l'objectif SBTi, le fonds d'investissement est classé comme «Contribution positive». Les fonds d'investissement documentés conformément à l'article 9 du SFDR sont également classés comme «Contributions positives».

5. Obligations d'État

	Rendement ajusté au risque	Réduction des effets négatifs	Contributions positives	
Classification minimale	✓	✓	✓	Toutes les obligations d'État sont classées au minimum avec un «Rendement ajusté au risque».
Statut Freedom House		✓	✓	Freedom House évalue la liberté dans le monde dans un rapport annuel intitulé «Freedom in the World» et attribue aux pays une note comprise entre 0 (le moins libre) et 100 (le plus libre) sur la base de 25 indicateurs (10 droits politiques, 15 libertés civiles). Ces notes déterminent le statut «libre» (71-100), «partiellement libre» (36-70) ou «non libre» (0-35).
Sanctions de l'UE/ONU		✓	✓	
Greenbond			✓	Si l'instrument est également classé comme Greenbond, il reçoit la classification «Contributions positives».

Informations légales**Pour les clients résidant hors de l'UE ou de l'EEE**

Cette brochure est un support marketing au sens de l'art. 68 de la LSFIn suisse et n'est fournie qu'à titre d'information. Elle ne constitue ni une offre ni une sollicitation, de la part de Vontobel ou d'un tiers agissant en son nom, en vue d'utiliser un service, d'acheter ou de vendre des titres ou des instruments financiers similaires, ou de participer à une stratégie de négoce spécifique dans une quelconque juridiction. La fourniture des services décrits dans cette brochure est régie par le contrat conclu avec le bénéficiaire du service. Le contenu, l'étendue et les prix des services et produits peuvent varier d'un pays à l'autre et changer à tout moment sans préavis. Certains services et produits ne sont pas proposés dans le monde entier ni par toutes les entités de Vontobel, et peuvent également être soumis à des restrictions légales dans certains pays.

Informations importantes sur les stratégies de placement ESG

Plus les indicateurs ESG de la préférence ESG que vous choisissez sont stricts, moins l'éventail des produits disponibles est étendu. Cela peut limiter la diversification de votre portefeuille, du moins pour le moment. Par conséquent, vous risquez de ne pas pouvoir profiter des mêmes opportunités ou tendances du marché que les investisseurs qui ne suivent pas de préférences ESG. Les entreprises peuvent ne pas répondre à des normes de performance élevées dans tous les aspects de l'investissement ESG. Il n'est pas non plus garanti qu'une entreprise répondra aux attentes en termes de responsabilité d'entreprise, de durabilité et / ou d'impact. En outre, le choix d'une norme plus poussée peut empêcher Vontobel de vous proposer un mandat de gestion de fortune ou de vous fournir des conseils en placement. Si cette situation se présente en raison de votre choix, votre Relationship Manager vous en informera. En outre, Vontobel attire votre attention sur le fait que vous pouvez modifier vos préférences ESG à tout moment, même après les avoir définies. Des informations sur l'investissement et l'intégration des critères ESG ainsi que sur les divulgations liées à la durabilité sont disponibles dans notre bibliothèque ESG à l'adresse vontobel.com/sfdr.

Pour les clients résidant dans l'UE ou dans l'EEE

Les informations contenues dans cette brochure sont fournies à titre informatif uniquement et ne constituent ni une recommandation, ni une offre ou sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers. Ce support marketing n'a pas été préparé en tenant compte de la situation individuelle, des objectifs ou de la situation financière du destinataire et ne doit pas être interprété comme un conseil en placement personnel. La fourniture des services décrits dans cette brochure est régie par le contrat conclu avec le bénéficiaire du service. Le contenu, l'étendue et les prix des services et produits peuvent varier d'un pays à l'autre et changer à tout moment sans préavis. Certains services et produits ne sont pas proposés dans le monde entier ni par toutes les entités de Vontobel, et peuvent également être soumis à des restrictions légales dans certains pays.

Informations importantes sur les stratégies de placement durables

Plus la part minimale est élevée, moins l'éventail des produits disponibles est étendu, ce qui limite la diversification de votre portefeuille, du moins pour le moment. Par conséquent, vous risquez de ne pas pouvoir profiter des mêmes opportunités ou tendances du marché que les investisseurs qui ne suivent pas de préférences de durabilité. Les entreprises peuvent ne pas répondre à des normes de performance élevées dans tous les aspects de l'investissement durable. Il n'est pas non plus garanti qu'une entreprise répondra aux attentes en termes de responsabilité d'entreprise, de durabilité et/ou d'impact. En outre, le choix d'une part minimale élevée peut nous empêcher de vous proposer un mandat de gestion de fortune ou de vous fournir des conseils en placement. Si cette situation se présente en raison de votre choix, votre Relationship Manager vous en informera. En outre, nous attirons votre attention sur le fait que vous pouvez modifier vos préférences de durabilité à tout moment, même après les avoir définies. Des informations sur l'investissement et l'intégration des critères ESG ainsi que sur les divulgations liées à la durabilité sont disponibles dans notre bibliothèque ESG à l'adresse www.vontobel.com/sfdr.

Banque Vontobel SA
Gotthardstrasse 43
8022 Zurich
Suisse

vontobel.com